

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU HAUT SAINT-FRANÇOIS  
MUNICIPALITÉ DE LA PATRIE**

Extrait du procès-verbal de la séance du conseil municipal tenue le 11 juillet, à la salle du conseil, située au 18, rue Chartier, à La Patrie. Résolution à être approuvée par le maire et à la considération du conseil lors de la séance ordinaire du 15 août 2017.

Sont présents à cette séance :  
Monsieur Richard Blais, conseiller # 1  
Monsieur David Masse, conseiller # 2  
Madame Lise Pratte, conseillère # 3  
Monsieur Yves Vézina, conseiller # 4  
Poste vacant, conseiller # 5  
Monsieur Michel Morin, conseiller # 6

Formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire, Bruno Gobeil.

Madame Johanne Latendresse, directrice générale, secrétaire-trésorière est présente.

COPIE DE RÉOLUTION NUMÉRO 2017-07-178

**Municipalité alliée contre la violence conjugale**

**ATTENDU que** la *Charte des droits et libertés de la personne* reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);

**ATTENDU que** c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;

**ATTENDU que** le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

**ATTENDU qu'il** existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

**ATTENDU que** malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

**ATTENDU que** lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;

**ATTENDU que** comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

**Il est proposé** par Madame Lise Pratte  
**Appuyée** par Monsieur Yves Vézina  
**et résolu à l'unanimité:**

**De proclamer** La Patrie municipalité alliée contre la violence conjugale.

Résolution adoptée à l'unanimité.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME au Livre des Délibérations,  
ce onzième jour du mois de juillet 2017

DONNÉ, à la Municipalité de La Patrie, ce 12ième jour du mois de juillet deux mille dix-sept.

  
Johanne Latendresse  
Directrice générale  
Secrétaire-trésorière